



Nous sommes une Fédération Olympique et Paralympique délégataire du ministère des sports pour la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie. Présente sur les 3 milieux, eau calme eau vive et mer la Fédération est riche de plus d'une dizaine de disciplines différentes et fédère près de 300 000 membres, plus de 760 structures, et de nombreux comités régionaux et départementaux. La délégation du ministère confère à la Fédération la responsabilité, la sécurité, l'accès à l'eau, et la protection du milieu pour plus de 3 millions de pratiquant-es dans et hors structures.

Contact :

FFCK

Stade nautique olympique d'Ile-de-France - Route de Torcy
77 360 VAIRES SUR MARNE

T +33 1 00 00 00 00

Le point de vue de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie (FFCK)

EN BREF. La préservation des ressources naturelles constitue un enjeu majeur pour la fédération à plusieurs titres.

Utilisateurs du milieu naturel, l'eau est au cœur de nos disciplines, mais elle n'est qu'une des composantes de notre plaisir de naviguer. Chaque pagayeur évolue au sein d'un environnement spécifique qui en fait un maillon de son évolution, c'est pourquoi notre intérêt premier est avant tout de ne pas le dégrader sous peine de remettre en cause l'avenir de notre pratique. Un des fondements de l'apprentissage du pagayeur est de s'adapter au milieu sur lequel on veut naviguer, dans le respect de ses composantes biologiques, et non d'adapter le milieu naturel à notre pratique.

Ainsi un pagayeur cherchera naturellement avant tout à limiter les contacts avec les berges ou les zones affleurantes car outre le risque d'entraîner une chute par une perturbation brusque du rythme de la navigation voire chavirer, il y a un risque important d'endommager le matériel nautique.

Enfin, il faut reconnaître que le canoë-kayak est un moyen bien souvent idéal pour approcher, observer, écouter la faune, les milieux naturels grâce à une approche silencieuse, lente ; de plus c'est une activité de nature non-appropriative (ne prélève pas d'espèce).



Une fédération « acteur de l'eau »

La Fédération et toutes ses instances déconcentrées (comités régionaux, comités départementaux, clubs) sont associées dans la plupart des organismes de gestion du milieu naturel : Comité National de l'Eau, Comité National de la Biodiversité, Comités de Bassins, Conseils Maritimes de Façade, Parcs Naturels Marins, Commissions Locales de l'Eau, Comités de Pilotages Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles (terre et mer), CDESI... Cette présence est à la fois la garantie de notre implication et sensibilité à la préservation de nos espaces de pratique, de la prise en compte de la spécificité de nos pratiques, mais aussi et surtout l'intérêt de nombreux passionnés des milieux naturels, qui au travers des échanges avec les structures animatrices, des scientifiques en charge des inventaires, œuvrent à transmettre leurs connaissances et leur approche du milieu auprès des jeunes générations.

Le canoë-kayak, outil de découverte des milieux naturels

Moyen de déplacement silencieux par excellence, non polluant, le canoë ou le kayak permettent souvent une approche complémentaire des milieux naturels. De nombreux pratiquants arrivent à mieux observer que par des approches terrestres une grande partie la faune liée aux milieux aquatiques. Aujourd'hui de nombreuses activités de découverte de l'environnement se sont développées ou sont en cours de développement sur l'ensemble du territoire national : parcours d'interprétation utilisant le canoë comme moyen d'approche des espèces en silence, découvertes patrimoniales, support pédagogique pour la découverte des milieux aquatiques... qui peuvent être labellisés Sentiers Nautiques® FFCK. L'utilisation de l'outil canoë-kayak pour la découverte de l'environnement est aujourd'hui au cœur de l'enseignement de nos disciplines grâce à la démarche pédagogique Pagaies Couleurs qui repose sur les 3 composantes : sécurité, technique et environnement.

Naviguer en mer

Les activités mer au sein de la Fédération se pratiquent dans un milieu ouvert, maritime, aux dimensions infinies dans le respect du Code du Sport où les conditions météorologiques ont une grande influence sur les déplacements. C'est un milieu facile d'accès mais particulier car nécessitant des connaissances d'orientation, du site de pratique, des courants et marées, de la



météorologie avant de s'engager dans un projet de navigation. Historiquement, la pratique en mer à la pagaie double telle que nous la connaissons aujourd'hui est née chez les esquimaux. A cette époque elle servait aux activités de chasse et de transport.

Plusieurs disciplines constituent le cœur de notre activité mer :

Le surfski qui est un kayak pour le fitness ou la compétition (on parle alors d'ocean racing) en mer. Cette discipline récente en France, impose une bonne maîtrise du kayak car ce type d'embarcation est très étroite et donc instable. Les compétitions se font sur des distances de 7, 14 ou 21 kms selon les catégories ;

La pirogue ou le Va'a est une activité traditionnelle, en équipage (6 pagayeurs) avec un balancier et un flotteur, toujours positionné côté cœur, elle permet d'accéder très facilement au milieu marin. En équipage le Va' a est taillé aussi bien pour l'initiation, la balade, la compétition et se retrouve également dans le sport santé.

Le waveski surfing ou kayak surf est une activité de pratique des vagues. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un mélange de kayak et de surf.

Enfin le kayak de mer est par excellence l'embarcation adaptée pour la randonnée. C'est une embarcation assez longue dépassant les 4,5 m et très directrice. Sa typologie de construction complexe, avec des caissons étanches permet de pratiquer dans toutes conditions de mer avec un chargement important. Le kayak de mer convient à l'initiation, la balade à la journée, la randonnée de plusieurs jours.

En mer, toutes ces activités sont organisées dans le respect de la Division 240 qui définit les conditions d'utilisation des canoës, kayaks et autres embarcations ainsi que le matériel d'armement et de sécurité obligatoire (gilet de sécurité, VHF, navigation à 6 miles d'un abri...).

Les embarcations utilisées pour des navigations à plus de 300 mètres d'un abri sont également soumises aux exigences de la Division 245.

En deçà des 300 mètres les embarcations sont considérées comme des engins de plage et leur utilisation est soumise aux règles spécifiques de cette zone.

Accéder aux espaces de pratique

Les ressources présentées au sein de l'espace du débat public mettent en avant un foisonnement d'activités maritimes qui placent ainsi le tourisme en 1^{er} secteur en termes de valeur ajoutée devant les produits de la mer, la construction navale et le transport maritime et fluvial.

Si on compte plus de 470 ports de plaisance pour les navires en France, la dernière décennie et plus particulièrement depuis la période covid a vu d'abord, une émergence, puis une explosion des pratiques. La pratique historique de la plaisance est de plus en plus concurrencée par des nouvelles activités, disciplines souvent plus accessibles sur le plan financier et dont la technicité requise bénéficie d'une recherche constante de la part des fabricants et constructeurs : kitesurf, kiteboard, snorkeling, longe côte, jet-ski, paddle se démocratisent plutôt en autonomie ces dernières années et amènent les usagers à partager un espace loin d'être infini, et mènent l'Etat et les structures gestionnaires de sites à édicter des guides de recommandation afin que les usagers touristiques puissent avoir un minimum de connaissances.

Si la Fédération est également confrontée à cette multiplicité des pratiques, ses structures adhérentes présentes sur l'ensemble du littoral bénéficient bien évidemment de la richesse de la présence touristique en proposant le kayak de mer comme produit phare. Mais nous l'avons vu précédemment, le kayak de mer n'est qu'une des disciplines pratiquées par les adhérents de la Fédération, en mer, et nos pratiquants qui sont présents sur nos littoraux tout au long de l'année, se forment, se perfectionnent, en continu.

Technique, sécurité, environnement, ce triptyque cœur de la formation Pagaies Couleurs au sein de la FFCK doit être présenté à l'ensemble des gestionnaires. Nos structures et nos pratiquants sont confrontés à des difficultés pour accéder aux espaces de pratiques, se voient interdire l'accès à des sites sous prétexte d'une pratique touristique incontrôlée qui ne correspond pas à la réalité des sports de pagaie.

La pratique des sports de pagaie est à dissocier du tourisme de masse littoral !

Sur un littoral 2,5 fois plus densément peuplé que le reste du territoire avec un taux d'artificialisation des sol particulièrement élevé, les sports de nature, et plus particulièrement les sports de pagaie proposés par la FFCK, sont un moyens pour les habitants de ces espaces littoraux fragiles de se les réapproprier et de contribuer à leur maintien.

Moyen de déplacement silencieux par excellence, non polluant, ne nécessitant pas d'infrastructures portuaires lourdes pour mettre à l'eau, le canoë ou le kayak peuvent être le support d'un tourisme éthique, responsable et par voie de conséquence soutenable et durable.

L'accès aux sites de pratique pour les pratiquants et structures d'accueil doit être garanti !

Navigation et espaces protégés

Comme vu précédemment, chaque pagayeur de notre réseau fédéral évolue au sein d'un environnement spécifique qu'il se fait un devoir de respecter

Cet environnement spécifique, nos pratiquants le voient évoluer au gré des saisons, au gré des événements climatiques, au gré des incidents et contribuent généralement à le maintenir dans le meilleur état possible en collectant les déchets visibles, en participant au maintien des accès... Par ailleurs, grâce à ce moyen de déplacement silencieux et non polluant nos pratiquants peuvent contribuer à la connaissance et au respect de la biodiversité marine et à la gestion des espaces sensibles comme les aires marines protégées ou au sein des parcs marins. Les structures fédérales, au travers de partenariats, peuvent être un support d'acquisition des connaissances et constituer un maillon précieux



dans le lien terre – mer notamment sur la problématique déchets.

Associer nos structures fédérales dans les instances de gestion des zones de protection forte et aussi un gage dans la transmission des savoir auprès de nos pratiquants permanents mais également occasionnels.

Associer les structures déconcentrées de la FFCK (clubs, comités départementaux ou comités régionaux) aux instances de gestion des sites sensibles est donc une évidence de part la mission de service public conférée par la délégation du ministère des Sports !

Interdire l'accès à des espaces de pratique est souvent synonyme d'incompréhension pour nos licenciés permanents, surtout en dehors des périodes de fréquentation touristique. En associant le plus en amont possible nos structures dans la gestion des sites, nos pratiquants peuvent être un relais précieux dans l'acquisition ou la transmission des connaissances, et, au delà des considérations de sécurité, nos embarcations non motorisées peuvent être un support de découverte particulièrement riche pour les résidents permanents et occasionnels de nos littoraux.

Encadrer et valoriser les pratiques responsables mais pas interdire !

Comme le propose la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, la formation de nos encadrants peut contribuer à valoriser la richesse de notre patrimoine littoral au travers de sorties encadrées.

Former nos encadrants à la collecte de données naturalistes, à la collecte des données de pollutions...pour y associer l'ensemble des adhérents

La Fédération développe dans ce sens le programme des Gardiens de la Rivière® qui associe l'ensemble de ses adhérents à la préservation des milieux, à la collecte de données naturalistes et à une veille sur le bon état des espaces de pratique (nettoyage trait de côte...).

La Fédération développe également les Sentiers Nautiques®, produits de découverte écotouristique et de sensibilisation.

Pour résumer, une Fédération sportive qui s'engage pour que ce fragile littoral puisse

continuer à être un support d'une pratique sportive à la pagaie respectueuse et durable.

CONCLUSION.

Un des fondements de l'apprentissage du pagayeur est de s'adapter au milieu sur lequel on veut naviguer et non d'adapter le milieu naturel à notre pratique. La pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie proposée par nos structures peut être un véritable atout pour préserver ce milieu naturel particulier que représente le littoral français.

La FFCK souhaite ainsi attirer l'attention au travers de cette consultation sur plusieurs points essentiels :

. La pratique des sports de pagaie est à dissocier du tourisme littoral de masse !

. L'accès aux sites de pratique pour les structures fédérales doit être préservé et garanti !

. Associer les structures de la FFCK (clubs, comités départementaux ou comités régionaux) aux instances de gestion des sites sensibles !

. Encadrer et valoriser les pratiques responsables, mais pas interdire !

Les disciplines qui constituent le cœur de notre pratique mer sont nombreuses, mais elles ont toutes un point commun : sans un milieu de qualité il ne peut y avoir de pratique.

